

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016 en bref

ORDRE DU JOUR	CONTENU DES DOSSIERS	VOTE
<p align="center">VIE INSTITUTIONNELLE</p>	<p>1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2016 (Annexe n° 1)</p> <p>Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.</p>	<p align="center">Unanimité</p>
<p align="center">PERSONNEL COMMUNAL</p>	<p>2/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</p> <p>✓ <u>Emplois saisonniers - création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe</u></p> <p>Il est proposé de créer, comme chaque année, un poste de contrat saisonnier ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en remplacement des agents en congés (juin, juillet et août).</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la création de ce poste à temps complet. 	<p align="center">Unanimité</p>
	<p>3/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERROIRES RURAUX 2016 (DETR)</p> <p>M. le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la DETR 2016, la commune de Montluel peut bénéficier de subventions de la part de l'Etat afin de financer trois opérations d'investissements inscrites au budget primitif 2016 et détaillées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>1^{ère} opération</u> : accessibilité des bâtiments. <p>Conformément à la réglementation en vigueur concernant l'accessibilité des bâtiments publics, la commune doit mettre en conformité son patrimoine selon le schéma directeur d'accessibilité récemment élaboré.</p> <p>Les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (EPR) de la commune sont échelonnés sur 6 ans pour un montant total de 388 975 € H.T. La première tranche de travaux prévue en 2016 porte sur les écoles de Jailleux, St-Exupéry et Daudet et s'élève à 45 660 € H.T.</p>	

FINANCES

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant en €	Taux
Fonds propres	Commune	213 936,25	55%
Emprunts			
Sous-total 1		213 936,25	
Union européenne			
Etat - DETR	DETR	175 038,75	45%
Subvention exceptionnelle			
Région			
Département			
Autres (à préciser)			
Sous-total 2		175 038,75	
Total H.T.		388 975,00	100%

Unanimité

- o 2^{ème} opération : aménagement du cimetière de Montluel.

Des travaux de réaménagement du cimetière de Montluel sont devenus nécessaires, en particulier le renforcement de murs de soutènement, la reprise de concessions abandonnées pour créer des espaces libres, la construction d'un nouvel ossuaire et la création d'un nouveau columbarium.

L'estimation des travaux pour 2016 est de 25 000 € H.T.

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant en €	Taux
Fonds propres	Commune	15 000,00	60%
Emprunts			
Sous-total 1		15 000,00	
Union européenne			
Etat - DETR	DETR	10 000,00	40%
Subvention exceptionnelle			
Région			
Département			
Autres (à préciser)			
Sous-total 2		10 000,00	
Total H.T.		25 000,00	100%

- o 3^{ème} opération : réfection d'un court de tennis

Les terrains de tennis de la commune sont relativement vétustes. Un des courts nécessite dès 2016 une régénération de sa surface (résine) afin de satisfaire aux normes de sécurité nécessaires à la pratique de ce sport.
Le coût de l'opération est estimé à 8 000 € H.T.

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant en €	Taux
Fonds propres	Commune	5 200,00	65%
Emprunts			
Sous-total 1		5 200,00	
Union européenne			
Etat - DETR	DETR	2 800,00	35%
Subvention exceptionnelle			
Région			
Département			
Autres (à préciser)			
Sous-total 2		2 800,00	
Total H.T.		8 000,00	100%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'inscription au budget 2016 des opérations ci-dessus détaillées,
- **Approuve** leur plan de financement respectif,
- **Autorise** M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

4/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES POUR 2016

M. le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016, le gouvernement a créé une dotation de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités. Cette dotation comprend une première enveloppe réservée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes/EPCI, et une seconde enveloppe dédiée à des projets de revitalisation et de développement des bourgs-centres. Il est possible de cumuler les subventions au titre de la première et seconde enveloppe, ainsi qu'avec toute autre subvention y compris la DETR.

La commune de MONTLUEL espère bénéficier de ces subventions de la part de l'Etat afin de financer trois opérations d'investissements qui seront inscrites au budget primitif 2016 et détaillées ci-après :

- o 1^{ère} opération : sécurisation d'un cheminement doux (1^{ère} enveloppe)

Le cheminement doux créé entre le hameau de Jailleux et le bourg de Montluel est fréquemment utilisé par les habitants de la commune et des communes environnantes. Afin de sécuriser cette voie, il convient de mettre en place une séparation par bordures entre la chaussée et la piste cyclable.

Le coût de l'opération de sécurisation du cheminement doux est de 146 942,50 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant en €	Taux
Fonds propres	Commune	29 388,50	20%
Emprunts			
Sous-total 1		29 388,50	
Union européenne			
Etat - DETR			
Etat - Fonds de soutien à l'investissement des collectivités	Fonds de soutien - Etat	107 264,00	73%
Subvention exceptionnelle			
Région			
Département			
Fonds de concours (commune/communauté)	Dotation territoriale	10 290,00	7%
Autres (à préciser)			
Sous-total 2		117 554,00	
Total H.T.		146 942,50	100%

FINANCES

Unanimité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'inscription au budget 2016 de l'opération ci-dessus détaillée,
- **Approuve** le plan de financement,
- **Autorise** M. le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement des collectivités pour 2016.

- o 2^{ème} opération : accessibilité des bâtiments communaux recevant du public (1^{ère} enveloppe)

La commune de Montluel s'est engagée dans une démarche d'optimisation de l'accessibilité de ses bâtiments publics.

La programmation pluriannuelle des travaux à réaliser entre 2016 et 2020 représente un coût financier de 388 975 € H.T. dont 45 660 € H.T. pour la première année.

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant en €	Taux
Fonds propres Emprunts	Commune	77 795,00	20%
Sous-total 1		77 795,00	
Union européenne Etat - DETR Etat - Fonds de soutien à l'investissement des collectivités Subvention exceptionnelle Région Département Fonds de concours (commune/communauté) Autres (à préciser)	Fonds de soutien - Etat	311 180,00	80%
Sous-total 2		311 180,00	
Total H.T.		388 975,00	100%

Unanimité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'inscription au budget 2016 de l'opération ci-dessus détaillée,
- **Approuve** le plan de financement,
- **Autorise** M. le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement des collectivités pour 2016.
- 3^{ème} opération : développement économique – redynamisation du commerce (2^{ème} enveloppe)

Le centre-ville de Montluel nécessite des actions de renouvellement urbain. Le stationnement y est saturé et l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement est indispensable. Ce projet a pour objectif de favoriser les activités économiques et l'accueil des visiteurs par une meilleure attractivité du centre-ville.

Le coût du projet est estimé à 478 000 € H.T. dont une première tranche à hauteur de 100 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant en €	Taux
Fonds propres Emprunts	Commune	95 600,00	20%

POUR : 23
ABSTENTION :
0
CONTRE : 6

	Sous-total 1	Union européenne Etat - DETR Etat - Fonds de soutien à l'investissement des collectivités Subvention exceptionnelle Région Département Fonds de concours (commune/communauté) Autres (à préciser)	Fonds de soutien - Etat	95 600,00	80%
				382 400,00	
	Sous-total 2			382 400,00	
	Total H.T.			478 000,00	100%

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Approuve** l'inscription au budget 2016 de l'opération ci-dessus détaillée,
- **Approuve** le plan de financement,
- **Autorise** M. le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement des collectivités pour 2016.

5/ DEMANDE DE SOUTIEN – RESERVE PARLEMENTAIRE SENATORIALE – POUR L'EQUIPEMENT DE VIDEOSURVEILLANCE

La Ville de Montluel s'est engagée dans une politique de prévention de la délinquance.
La dépense de l'investissement est estimée à 63 947,60 € HT.

La Ville de Montluel sollicite le soutien de Madame la Sénatrice de l'Ain Sylvie GOY-CHAVENT, à hauteur de 8% dans le cadre de la réserve parlementaire, pour le projet d'équipement de caméras de vidéosurveillance.

PLAN DE FINANCEMENT

SOURCES	LIBELLE	MONTANT EN €	TAUX
Commune	Fonds propres	26 973,80	42 %
Etat	FIPD	31 973,80	50 %
Département			
Etat Sénat	Réserve parlementaire	5 000,00	8 %
TOTAL HT		63 947,60	100 %

FINANCES

Unanimité

	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale, • Approuve le plan de financement, • Autorise M. le Maire à entreprendre cette démarche et à signer tous les documents s'y rattachant. 													
<p>FINANCES</p>	<p><u>6/ REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE</u></p> <p>M. le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.</p> <p>L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.</p> <p>Le tableau des résultats de l'exercice 2015 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="600 591 823 1827"> <tr> <td>Résultat global de la section de fonctionnement 2015</td> <td>716 675,25</td> </tr> <tr> <td>Solde d'exécution de la section d'investissement 2015</td> <td>32 782,13</td> </tr> <tr> <td>Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015</td> <td>- 88 248,11</td> </tr> <tr> <td>Besoin de financement de la section d'investissement</td> <td>55 465,98</td> </tr> <tr> <td>Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)</td> <td>55 564,98</td> </tr> <tr> <td>Solde du résultat de fonctionnement</td> <td>661 209,27</td> </tr> </table> <p>L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2016, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.</p> <p>Le Conseil Municipal, à la majorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DÉCIDE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016 telle qu'indiquée ci-dessus. 	Résultat global de la section de fonctionnement 2015	716 675,25	Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	32 782,13	Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	- 88 248,11	Besoin de financement de la section d'investissement	55 465,98	Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	55 564,98	Solde du résultat de fonctionnement	661 209,27	<p>POUR : 23 ABSTENTION : 6 CONTRE : 0</p>
Résultat global de la section de fonctionnement 2015	716 675,25													
Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	32 782,13													
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	- 88 248,11													
Besoin de financement de la section d'investissement	55 465,98													
Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	55 564,98													
Solde du résultat de fonctionnement	661 209,27													
<p>FINANCES</p>	<p><u>7/ BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ADOPTION (Annexe n° 2)</u></p> <p>M. le Maire rappelle le principe d'annuité budgétaire. Les différents articles du budget primitif principal 2016 sont joints.</p> <p>Le conseil municipal examine le projet de budget dont les totaux s'élevaient à :</p> <p>FONCTIONNEMENT : Total des dépenses : 6 258 932,27 € Total des recettes : 6 258 932,27 €</p>	<p>POUR : 23 ABSTENTION : 0 CONTRE : 6</p>												

INVESTISSEMENT :

Total des dépenses : 1 795 888,11 €

Total des recettes : 1 795 888,11 €

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Adopte** le budget primitif principal 2016 comme indiqué ci-dessus.

8/ BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE DES SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations locales.

Le conseil municipal examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2016 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 6574

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2016
Culture - Animation	Montluel en Fête	15 000,00
Culture - Cinéma	Association cinéma des Augustins	450,00
Culture - Généraliste	OMCM	20 000,00
Culture - Marionnettes	Compagnie de l'Ours polar – sous réserve de convention d'objectifs	800,00
Culture - Musique	Ecole Intercommunale de Musique	2 500,00
Culture - Musique	Ecole Intercommunale Musique- subvention exceptionnelle	174,00
Culture - Musique	EIME (orchestre d'harmonie)	3 400,00
Culture - Musique	EIME (orchestre d'harmonie) – subvention exceptionnelle	1 000,00
Culture - Musique	En Pl'Ain Chœur	300,00
Culture - Musique	Les amis de l'orgue	2 600,00
Culture - Patrimoine	Comité Histoire et Patrimoine	7 040,00
Culture - Théâtre	Les grands enfants (Contes en Côte)ère)	600,00
Divers	AIMPEC – sous réserve de convention d'objectifs	5 000,00
Divers	COJEP (Conseil pour la Justice l'Egalité et la Paix)	150,00
Divers	Comité de jumelage	2 187,00
Divers	Les chasseurs réunis	120,00

FINANCES

POUR : 23
ABSTENTION : 0
CONTRE : 6

Divers	Union des Anciens Combattants et victimes de guerre	200,00
Divers	Jeunes sapeurs-pompiers de Montluel	200,00
Divers	Cous Ain – subvention exceptionnelle	100,00
Enfance-Scolaire	Coopérative scolaire Daudet	4 256,00
Enfance-Scolaire	Coopérative scolaire Jailloux	518,00
Enfance-Scolaire	Coopérative scolaire St-Exupéry	4 144,00
Enfance-Scolaire	Ecole privée Saint-Vincent	18 550,00
Enfance-Scolaire	FCPE Dombes	70,00
Enfance-Scolaire	Sou des écoles Jailloux	500,00
Enfance-Scolaire	Sou des écoles laïques de Montluel	2 000,00
Enfance-Scolaire	USEP de l'Ain	3 000,00
Personnel	COS personnel communal	7 200,00
Social-Culture	Maison Jeunes et Culture – sous réserve de convention d'objectifs	80 100,00
Solidarité	Amicale des Donneurs de sang	700,00
Solidarité	Association des sauveteurs secouristes	500,00
Solidarité	Club du Bel-Age	3 500,00
Solidarité	Sérénade (maison de retraite)	500,00
Solidarité	ADAPA – sous réserve de convention d'objectifs	840,00
Sport	Archers du canton de Montluel	200,00
Sport	Corps-Vie-Danse	900,00
Sport	David Châteaux (champion cycliste) – sous réserve de convention d'objectifs	500,00
Sport	David Châteaux (champion cycliste) Opération tous en jaune – sous réserve de convention d'objectifs	500,00
Sport	LUENAS FFCL	1 500,00
Sport	Club de gymnastique La Sereine	2 000,00
Sport	Racing Club Montluel	48 500,00
Sport	Twirl sportif	1 000,00
Sport	Union bouliste	1 600,00
Sport	Cycles avenir	200,00

	<table border="1" data-bbox="55 436 231 1780"> <tr> <td data-bbox="55 1512 183 1780">Sport</td> <td data-bbox="55 683 183 1512">Nicolas ROYER (coureur ultra trails)-sous réserve convention d'objectifs</td> <td data-bbox="55 436 183 683">500,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="183 1512 231 1780">Somme à valoir</td> <td data-bbox="183 683 231 1512">Provision subventions exceptionnelles</td> <td data-bbox="183 436 231 683">4 401,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="231 1512 231 1780">TOTAL</td> <td data-bbox="231 683 231 1512"></td> <td data-bbox="231 436 231 683">250 000,00</td> </tr> </table> <p data-bbox="263 1433 295 1870">Le Conseil Municipal, à la majorité :</p> <ul data-bbox="303 683 375 1780" style="list-style-type: none"> • Valide pour 2016, les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées, • Autorise M. le Maire à verser les sommes allouées à chaque association. 	Sport	Nicolas ROYER (coureur ultra trails)-sous réserve convention d'objectifs	500,00	Somme à valoir	Provision subventions exceptionnelles	4 401,00	TOTAL		250 000,00				
Sport	Nicolas ROYER (coureur ultra trails)-sous réserve convention d'objectifs	500,00												
Somme à valoir	Provision subventions exceptionnelles	4 401,00												
TOTAL		250 000,00												
<p data-bbox="798 1948 829 2083">FINANCES</p>	<p data-bbox="414 840 446 1870">9/ REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET EAU POTABLE</p> <p data-bbox="486 347 558 1870">Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.</p> <p data-bbox="598 347 670 1870">L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.</p> <p data-bbox="702 896 734 1870">Le tableau des résultats de l'exercice 2015 du budget eau potable est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="742 492 965 1724"> <tr> <td>Résultat global de la section de fonctionnement 2015</td> <td>85 158,42</td> </tr> <tr> <td>Solde d'exécution de la section d'investissement 2015</td> <td>- 26 359,37</td> </tr> <tr> <td>Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015</td> <td>- 12 590,00</td> </tr> <tr> <td>Besoin de financement de la section d'investissement</td> <td>38 949,37</td> </tr> <tr> <td>Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)</td> <td>38 949,37</td> </tr> <tr> <td>Solde du résultat de fonctionnement</td> <td>46 209,05</td> </tr> </table> <p data-bbox="997 347 1069 1870">L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2016. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.</p> <p data-bbox="1101 1433 1133 1870">Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul data-bbox="1141 459 1181 1780" style="list-style-type: none"> • DECIDE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016 telle qu'indiquée ci-dessus. 	Résultat global de la section de fonctionnement 2015	85 158,42	Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	- 26 359,37	Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	- 12 590,00	Besoin de financement de la section d'investissement	38 949,37	Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	38 949,37	Solde du résultat de fonctionnement	46 209,05	<p data-bbox="798 168 829 302">Unanimité</p>
Résultat global de la section de fonctionnement 2015	85 158,42													
Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	- 26 359,37													
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	- 12 590,00													
Besoin de financement de la section d'investissement	38 949,37													
Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	38 949,37													
Solde du résultat de fonctionnement	46 209,05													
	<p data-bbox="1212 817 1244 1870">10/ BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE - ADOPTION (Annexe n°3)</p> <p data-bbox="1284 548 1316 1870">M. le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2016 du service de l'eau potable.</p> <p data-bbox="1356 940 1388 1870">Le conseil municipal examine le projet de budget dont les totaux s'élevaient à :</p>													

<p>FINANCES</p>	<p>EXPLOITATION : Total des dépenses : 588 809,05 € Total des recettes : 588 809,05 €</p> <p>INVESTISSEMENT : Total des dépenses : 133 949,37 € Total des recettes : 133 949,37 €</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopte le budget primitif 2016 du service de l'eau potable comme indiqué ci-dessus. 	<p>Unanimité</p>												
<p>FINANCES</p>	<p>11/ REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT</p> <p>M. le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.</p> <p>L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.</p> <p>Le tableau des résultats de l'exercice 2015 du budget assainissement est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="821 504 1077 1724"> <tr> <td>Résultat global de la section de fonctionnement 2015</td> <td>- 51 490,83</td> </tr> <tr> <td>Solde d'exécution de la section d'investissement 2015</td> <td>291 714,07</td> </tr> <tr> <td>Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015</td> <td>- 21 477,20</td> </tr> <tr> <td>Besoin de financement de la section d'investissement</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Solde du résultat de fonctionnement</td> <td>- 51 490,83</td> </tr> </table> <p>L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2016. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DECIDE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016 telle qu'indiquée ci-dessus. 	Résultat global de la section de fonctionnement 2015	- 51 490,83	Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	291 714,07	Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	- 21 477,20	Besoin de financement de la section d'investissement	0,00	Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	0,00	Solde du résultat de fonctionnement	- 51 490,83	<p>Unanimité</p>
Résultat global de la section de fonctionnement 2015	- 51 490,83													
Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	291 714,07													
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	- 21 477,20													
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00													
Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	0,00													
Solde du résultat de fonctionnement	- 51 490,83													

<p>FINANCES</p>	<p>12/ BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – ADOPTION (Annexe n°4)</p> <p>M. le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2016 du service de l'assainissement. Le conseil municipal examine le projet de budget dont les totaux s'élevaient à :</p> <p>EXPLOITATION :</p> <p>Total des dépenses : 732 035,83 € Total des recettes : 732 035,83 €</p> <p>INVESTISSEMENT :</p> <p>Total des dépenses : 364 444,07 € Total des recettes : 364 444,07 €</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopte le budget primitif 2016 du service de l'assainissement comme indiqué ci-dessus. 	<p>Unanimité</p>
<p>FINANCES</p>	<p>13/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016</p> <p>Les collectivités locales fixent librement les taux d'imposition des trois impôts locaux. Toutefois, cette liberté s'exerce dans le respect des règles d'encadrement des taux d'imposition.</p> <p>Le produit de la fiscalité directe locale a ainsi été fixé à 1 933 834 € dans le budget primitif de l'exercice 2016.</p> <p>Ce montant permet de maintenir les taux d'imposition inchangés, c'est-à-dire au même niveau qu'en 2014 et 2015, conformément aux engagements pris par la majorité.</p> <p>Le Conseil Municipal, à la majorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve pour l'année 2016 les taux d'imposition suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Taxe d'habitation : 10,42 % - Foncier bâti : 12,50 % - Foncier non bâti : 43,52 % 	<p>POUR : 23 CONTRE : 0 ABSENCES : 6</p>
	<p>14/ VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL</p> <p>M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour la vente d'un véhicule communal MITSUBISHI Canter Ampiroil immatriculé BY 266 EE acquis d'occasion le 25 novembre 2011.</p> <p>La valeur initiale du bien est de 32 830,20 € et sa valeur vénale est nulle en 2016 (véhicule complètement amorti après la dotation aux amortissements 2016).</p>	

FINANCES	<p>Le garage COTIERE AUTO de LA BOISSE est intéressé par la reprise du camion en l'état au prix de 12 000 €.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emet un avis favorable à la vente au prix de 12 000 € du véhicule communal MITSUBISCHI Canter Ampiroll immatriculé BY 266 EE, • Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, • Enlève ce matériel de transport de l'inventaire communal dès la constatation de la vente. 	Unanimité
<p>MODERNISATION DE LA VIE ADMINISTRATIVE</p>	<p><u>15/ SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ADHESION EN VUE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE A LA PREFECTURE – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE</u></p> <p>M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est engagée dans la dématérialisation de la transmission de ses actes administratifs soumis au contrôle de légalité à la préfecture.</p> <p>Il convient maintenant de mettre en œuvre la dématérialisation avec le prestataire JVS Mairistem homologué par les services préfectoraux, dont les références du dispositif sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nom du dispositif de télétransmission utilisé par la collectivité : JVS MAIRISTEM – Ixchange ○ Date de l'agrément de l'opérateur : 25 juin 2014 ○ Référence de l'opérateur de ce dispositif : 7 Espace Raymond Aron CS 80547 SAINT MARTIN SUR LE PRE 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX 03.26.65.21.26 adv@jvs.fr <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donne son accord pour que M. le Maire signe le contrat d'adhésion aux services JVS MAIRISTEM pour la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité, • Donne son accord pour que M. le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et la Société JVS Mairistem pour les certificats électroniques. 	Unanimité
	<p><u>16/ DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN FAISANT PARTIE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE SIS ROUTE DE SAINT ANDRE DE CORCY (Annexe n° 5)</u></p> <p>La commune est propriétaire d'un tènement, parcelle C1301 en zone UD, d'une superficie de 735 m², sis route de Saint André de Corcy.</p>	

<p>URBANISME</p>	<p>Ce tènement fait partie du domaine public de la commune.</p> <p>La commune n'a pas d'intérêt particulier à conserver dans son patrimoine ce terrain. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'envisager la cession de cette parcelle.</p> <p>Avant d'envisager la cession de la parcelle de terrain, il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public ou à sa non-affectation à l'usage direct du public, et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.</p> <p>Il s'avère que cette parcelle a aujourd'hui perdu toute utilité publique, permettant ainsi de constater sa désaffectation. Il peut donc être acté le déclassement du domaine public de la parcelle concernée pour un reclassement dans le domaine privé de la ville, en vue de sa cession.</p> <p>Le Conseil Municipal, à la majorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constate, au préalable, la désaffectation du domaine public du tènement immobilier sis route de Saint André de Corcy, comme matérialisé sur le plan joint en annexe ; • Approuve et prononce son déclassement du domaine public communal, aux fins de le faire entrer dans le domaine privé de la commune. 	<p>POUR : 23 CONTRE : 0 ABSEPTIONS : 6</p>
<p>URBANISME</p>	<p>17/ RETROCESSION DES ESPACES COLLECTIFS DU LOTISSEMENT DU CASARD POUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (Annexe n°6)</p> <p>M. le Maire rappelle la proposition de cession des parties communes du lotissement du Casard faite par l'association syndicale de propriétaires de la ZAC du Casard Secteur Gaudet, en date du 21 octobre 2014.</p> <p>Il est rappelé le projet lancé par l'équipe municipale pour l'aménagement d'un arrêt de bus, en vue de sécuriser le carrefour particulièrement dangereux de cette zone.</p> <p>M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession par l'association syndicale de propriétaires du lotissement visé ci-dessus, de la parcelle section 120A numéros 328 et 329 à usage de voirie et de parties communes précitée pour intégration au domaine communal, moyennant 1 € symbolique.</p> <p>Il est précisé que les frais liés à cette rétrocession seront entièrement supportés par la commune.</p>	<p>POUR : 22 <i>Mme</i> MARTINEZ ne <i>participe pas</i> <i>au vote</i> CONTRE : 0 ABSEPTIONS : 6</p>

	<p>Le Conseil Municipal, à la majorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le transfert de propriété des voiries, réseaux et espaces verts constituant les parties communes du lotissement du Casard, • Décide du classement dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces verts constituant les parties communes du lotissement du Casard, • Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes à intervenir pour l'aboutissement de ce dossier, • Donne à Monsieur Le Maire les autorisations nécessaires aux fins envisagées. 	
<p>URBANISME</p>	<p><u>18/ RETROCESSION DES ESPACES COLLECTIFS DES LOTISSEMENTS LE MOUTURIER POUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (Annexes n°7 et n°8)</u></p> <p>M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération prise par le conseil municipal autorisant le Maire de l'époque à signer toutes pièces pour l'incorporation dans le domaine public communal des lotissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De Romanèche, • Du Mollard (Les Tourterelles), • Le Morencin, • Le Mouturier, • La Fontaine, • Le Tresset, • Le Pré du Soleil. <p>A ce jour, en dépit de la délibération susvisée validant la rétrocession des parties communes de ces lotissements, les services d'urbanisme de l'Etat ne retrouvent pas trace de cela pour les lotissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De Romanèche, • Du Mollard (Les Tourterelles), • Le Morencin, • Le Mouturier. <p>A ce jour, avec l'accord des propriétaires, l'équipe municipale est en mesure de régulariser la situation du lotissement Le Mouturier, parcelle cadastrée section C n°912 d'une superficie de 926 m².</p> <p>Les lotissements des Tourterelles et du Morencin devraient bientôt être prêts.</p> <p>M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession par les propriétaires du lotissement Le Mouturier, des parties communes précitées, pour intégration au domaine communal, en l'état pour un euro symbolique.</p> <p>Il est précisé que les frais liés à cette rétrocession seront entièrement supportés par la commune.</p>	<p>POUR : 28 Mme TOST ne participe pas au vote CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0</p>

	<p>Le Conseil Municipal, à la majorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le transfert de propriété des voiries, réseaux et espaces verts constituant les parties communes du lotissement du Mouturier. 	
<p>URBANISME</p>	<p><u>19/ MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) (Annexes n°9 et n°10)</u></p> <p>Par arrêté en date du 30 septembre 2015, la commune a engagé la modification de certains articles du règlement du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 juin 2013. L'enquête publique, prévue par arrêté municipal du 21 décembre 2015, s'est déroulée du 11 janvier au 10 février 2016 inclus sur une durée de 31 jours avec la désignation d'un commissaire-enquêteur, Mme ANTOINETTE-FONT, par le tribunal administratif de LYON.</p> <p>Après avoir consulté les personnes publiques associées à cette modification, la commune a reçu les avis favorables de la chambre d'agriculture de l'Ain, de M. le Préfet de l'Ain par l'intermédiaire de la DDT, du Conseil Départemental de l'Ain, du syndicat mixte BUCOPA et de la Communauté de Communes de la Côtière.</p> <p>Le commissaire-enquêteur, Mme ANTOINETTE-FONT, nous a remis le 7 mars dernier son rapport et ses conclusions dans lesquels elle donne un avis favorable et indique que les 11 modifications relatives à plusieurs articles du règlement du PLU permettront une mise en conformité avec les textes en vigueur et les précisions apportées au niveau de la rédaction de ces articles devraient faciliter la délivrance des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Le projet de modification du PLU, ayant fait l'objet de modifications pour tenir compte des différents avis mentionnés ci-dessus, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, est prêt à être approuvé par le conseil municipal.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le Plan Local d'Urbanisme. <p>Le PLU modifié et approuvé est à la disposition du public en mairie.</p>	<p>Unanimité</p>
	<p><u>20/ RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SUITE A LA DEMISSION D'UN MEMBRE ELU</u></p> <p>Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;</p> <p>Il est rappelé qu'en date du 10 février dernier, Mme BAYLE a démissionné du conseil municipal et de fait, du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.</p>	

<p style="text-align: center;">INSTITUTION</p>	<p>Ainsi, sur les sept membres élus par délibération du conseil municipal du 17 avril 2014, il y a, à présent, un siège vacant.</p> <p>Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les membres.</p> <p>Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.</p> <p>Une liste unique est proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Violaine MITANCHET 2. Bertrand GUILLET 3. Christiane GUERRERO 4. Christian GUILLEMOT 5. Monique BERNELIN 6. Chantal JOMAIN 7. Nathalie MONDY 8. Jean-Pierre JACQUINOT 9. Christine ROBERT <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixe à sept le nombre de membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'unanimité. • Vote la liste unique proposée ci-dessus à la totalité des voix, soit 29 voix. <p>Sont ainsi membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Mesdames MITANCHET, GUERRERO, BERNELIN, JOMAIN et MONDY et Messieurs GUILLET et GUILLEMOT.</p>	<p>Unanimité</p>
	<p><u>21/ QUESTIONS DIVERSES</u></p>	

Affiché le 29 mars 2016



